

2019-06-091-DR/CP

nomenclature: 1.1.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2019

**OBJET : MARCHÉ DE RÉHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
(N°17TX017 ET 17TX040) – MODIFICATIONS DE CONTRAT**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. DUBERT
M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SAUBIETTE	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

M. LAURENT

ABSENTS :

Mme BISBAU, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 7

Nombre de votants : 28



2019-06-091-DR/CP - MARCHÉS DE REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (N° 17TX017 et 17TX040) - MODIFICATIONS DE CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux concernant la réhabilitation du Centre Technique Municipal a été lancé le 24 mai 2017.

Huit des onze lots du marché initial, marché n°17TX017 ont été attribués pour un montant de travaux de 2 842 481,77 euros HT.

Les trois lots déclarés sans suite ont été attribués ultérieurement pour un montant de 415 720,49 euros HT, marché 17TX040.

Le coût global de travaux s'élevait donc à 3 258 202,26 euros HT pour une surface de 3 552 m².

Une première modification de contrat à hauteur de 235 000 euros HT a été autorisée, par délibération du Conseil Municipal du mois de février, pour le lot 2 avec l'entreprise SEG FAYAT.

Aujourd'hui il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer de nouvelles modifications de contrat approuvées nécessaires lors de la réalisation du chantier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-8 relatifs aux modifications de contrat non substantielles.

Vu la délibération 2017-02-016 du Conseil municipal du 9 février 2017 passée en application de l'article 21-22-21 autorisant M. le Maire à lancer la procédure de consultation en procédure adaptée compte tenu du montant des travaux et à signer les marchés correspondants,

Vu la décision du Maire n° 2017-478 du 17 août 2017 attribuant après mise en concurrence les lots 02, 04, 05, 06 et 07 du marché 17TX017 et les contrats signés avec les entreprises,

Vu la décision du Maire n° 2017-609 du 26 octobre 2017 attribuant le marché 17TX040 après mise en concurrence les lots 1 et 3 et les contrats signés avec les entreprises,

Vu la délibération 2019-02-11 approuvant la modification de contrat n°1 passé avec l'entreprise SEG FAYAT pour le lot 2 du marché 17TX017

Considérant les projets de modifications de contrat annexés,



Considérant que le montant total de ces modifications de contrat s'élève à :

- 21 148,32 euros HT pour le marché 17TX017
- 40 118,30 euros HT Pour le marché 17TX040

Considérant qu'après intégration des travaux supplémentaires (y compris la modifications de contrat n° 1 pour le lot 2 attribué à l'entreprise SEG FAYAT), les montants globaux des marchés initiaux de travaux s'élèvent à

- 3 098 630,09 euros HT pour le marché 17TX017
- 455 838,79 euros HT Pour le marché 17TX040

et restent inférieurs aux seuils de publicité européens pour les marchés publics

DELIBERE

APPROUVE les modifications de contrat suivantes

• **Pour le marché 17TX017**

Entreprise	N° de lot	Montant du marché en € HT	Objet	Prix € HT	Nouveau montant du marché HT	Variation en %
SEG FAYAT (montant du marché après modification n°1)	02	2 212 328,52 €	MONTANT DES MODIFICATIONS DE CONTRAT N°2	29 372,86 €	2 241 701,38 €	1,33 %
AQUITAINE ISOL (montant du marché initial)	04	220 000,00 €	MONTANT DES MODIFICATIONS DE CONTRAT N°1	-17 477,21 €	202 522,79 €	-7,94 %
CAPET (montant du marché initial)	08	177 525,36 €	MONTANT DES MODIFICATIONS DE CONTRAT N°1	4 505,84 €	182 031,20 €	2,54 %
ENGIE AXIMA (montant du marché initial)	09	278 500,00 €	MONTANT DES MODIFICATIONS DE CONTRAT N°1	4 746,83 €	283 246,83 €	1,70 %
			TOTAL DES MODIFICATIONS DE CONTRAT	21 148,32		

• **Pour le marché 17TX040**

Entreprise	N° de lot	Montant du marché initial en € HT	Objet	Prix € HT	Nouveau montant du marché HT	Variation par rapport au marché initial en %
COLAS	01	343 592,01 €	MONTANT DES MODIFICATIONS DE CONTRAT N°1	35 072,42 €	378 664,43 €	10,21 %
MCE	03	66 058,56 €	MONTANT DES MODIFICATIONS DE CONTRAT N°1	5 045,88 €	71 104,44 €	7,64 %
		TOTAL	TOTAL DES MODIFICATIONS DE CONTRAT	40 118,30 €		

Le coût global de travaux après modifications de contrat, s'élève donc à 3 554 468,88 euros HT pour une surface de 3 552 m², soit 1 000 € / m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes avec les entreprises concernées



DIT que les sommes sont prévues au budget

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 juin 2019

Le Maire

